

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 37 (1957)
Heft: 5

Rubrik: Chiffres, faits et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

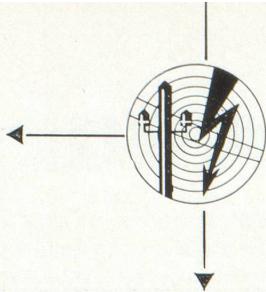
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CHIFFRES • FAITS ET NOUVELLES

FRANCE - SUISSE

Positions française et suisse à l'Union européenne des Paiements

(En millions d'unités de compte)

EXCÉDENT (+) OU DÉFICIT (-)
POUR LE MOIS

	France	Suisse
Juillet 1956	-70,6	+13,1
Août 1956	-68,4	+9,8
Septembre 1956	-79,9	+0,7
Octobre 1956	-78,4	+12,6
Novembre 1956	-93	+6,7
Décembre 1956	-39	+16,9
Janvier 1957	-70,5	-21,8
Février 1957	-88	-22,1
Mars 1957	-93,7	-21,2

POSITION EN FIN DE MOIS VIS-A-VIS
DE L'U. E. P.

	France	Suisse
Juillet 1956	-90,3	+80,3
Août 1956	-105,5	+80,3
Septembre 1956	-140,4	+79,8
Octobre 1956	-173	+75,5
Novembre 1956	-209,3	+76,1
Décembre 1956	-217,1	+69,8
Janvier 1957	-247,8	+63,3
Février 1957	-267,8	+56,6
Mars 1957	-289,3	+49,3

Taux d'escompte officiels

Les chiffres du tableau ci-dessous sont extraits du *Bulletin statistique de l'O. E. C. E.* de mars 1957; à titre de comparaison avec les pays de l'O. E. C. E. nous avons indiqué les taux d'escompte du Canada et des U. S. A. en %.

PAYS	TAUX
Grèce	9
Islande	7
Turquie	6
Danemark	5,50
Grande-Bretagne	5
Autriche	5
Irlande	5
Allemagne occidentale	4,50
France	4
Suède	4
Italie	5
Pays-Bas	3,75
Belgique	3,50
Norvège	3,50
Portugal	2,50
Suisse	1,50
Canada	3,75
États-Unis	3

Importation de certains bois en Suisse

Par échange de notes des 3 décembre 1956, et 19 mars 1957 entre le département politique fédéral et l'ambassade de France à Berne, le Conseil fédéral et le gouvernement français sont convenus de renouveler, pour la campagne 1956-57, les dispositions appliquées au courant de l'exercice précédent en vue de limiter les importations en Suisse de grumes résineuses provenant des forêts frontières françaises. Le texte de la note suisse a paru à la *Feuille Officielle Suisse du Commerce* du 27 avril 1957.

Pièces de rechange

Un avis du Ministère des affaires économiques et financières relatif aux importations de pièces de rechange en provenance des pays de l'O. E. C. E. a paru au *Journal Officiel* du 19 avril 1957.

Mais cet avis souligne que : « En ce qui concerne les pièces de rechange originaires et en provenance de Suisse, il n'est rien changé aux modalités d'importation en vigueur. »

Assurance automobile internationale

Un Groupe de travail de la Commission économique européenne s'est réuni à Genève pour créer une carte internationale d'assurance automobile. Les automobilistes qui se rendront à l'étranger se muniront de cette carte établie par une compagnie d'assurances, et pourront ainsi prouver qu'ils sont satisfait, dans chaque pays, à toutes les réglementations de l'assurance obligatoire.

Mais dans les pays où il n'existe pas d'assurance obligatoire, l'automobiliste risque, en cas d'accident, de voir sa voiture mise sous séquestre ou d'être obligé de payer une caution.

Le Groupe de travail a étudié à ce sujet et a adopté des propositions émanant du Conseil des bureaux d'assurance qui est à Londres.

Dès que les accords nécessaires seront conclus, la carte verte couvrira la responsabilité de l'automobiliste, même dans les pays où il n'existe pas d'assurance obligatoire.

Exportation de produits forestiers

Le *Journal Officiel* du 27 mars 1957 informe les exportateurs à destination de la Suisse, de produits d'exploitations forestières et de scieries, en provenance de la zone frontalière française, que le contingent alloué pour l'année 1957 est limité à 30.000 mètres cubes. Des licences d'exportation peuvent être accordées pour ces grumes dans la limite des différentes quantités variables selon les départements.

Contrôle sanitaire des bois

Le *Moniteur Officiel du Commerce et de l'Industrie* du 2 mars 1957 publie une note de la Direction générale des eaux et forêts qui porte à la connaissance des intéressés un arrangement conclu par l'administration française avec les pouvoirs publics suisses, en ce qui concerne le contrôle sanitaire des bois feuillus importés en Suisse.

FRANCE

Mainlevée des marchandises

Le *Moniteur Officiel* du 9 mars 1957 reproduit le texte suivant : la décision n° 241-1 du 15 octobre 1956 a fixé un plafond aux garanties que le service des douanes peut exiger d'un déclarant voulant obtenir mainlevée de marchandises faisant l'objet d'une contestation devant le Comité supérieur du tarif.

L'administration des douanes précise aujourd'hui que ces garanties ne peuvent couvrir que les compléments éventuels de perception ainsi que les pénalités exigibles des déclarants, à raison de la décision de la commission arbitrale, mais non le montant principal des droits et taxes tels qu'ils peuvent être liquidés d'après les énonciations de la déclaration. Ces derniers doivent, en toute hypothèse, être perçus ou, dans certains cas, consignés.

Modification de droits de douane

Un décret paru au *Journal Officiel* du 7 mars 1957 modifie les droits de douane d'importation applicables à certains feuillards et tôles laminés en fer ou en acier.

Tarif des droits de douane

Une note explicative du tarif des droits de douane français d'importation relative à la section XVI (machines et appareils — matériel électrique) a paru au *Moniteur Officiel du Commerce et de l'Industrie* du 13 mars 1957.

Prohibition de sortie

Une liste des marchandises frappées de prohibition de sortie, et dont l'exportation est par suite subordonnée à la production en douane de licences 0,2, a été mise à jour par le Centre national du Commerce extérieur et publié dans le *Moniteur Officiel du Commerce et de l'Industrie* du 6 mars 1957.

Admission temporaire

Les *Documents douaniers* du 19 mars 1957 publient la décision administrative n° 272-5 (D/2) précisant que les plans et dessins industriels, fournis en exécution des marchés d'études, ne peuvent, à l'importation, être déclarés pour l'admission temporaire.

Entrepôts réels des douanes

La décision administrative n° 278-2 (D-2) informe les intéressés que la 54^e Exposition d'instruments et matériel scientifiques, qui doit avoir lieu au Grand Palais à Paris du 2 au 9 mai 1957, est ajoutée à la liste des manifestations dont les locaux sont constitués en entrepôts réels des douanes.

Régimes de représentation

Le *Moniteur Officiel du Commerce et de l'Industrie* du 27 avril 1957 présente une analyse des différents régimes de représentation, des principes et des modalités de leurs contrats. Très importante, en effet, est la détermination aussi exacte que possible de la situation juridique des représentants de commerce, car nombreuses sont les conséquences qui en résultent.

Touristes étrangers venus en France en 1956

PAYS D'ORIGINE	1955	1956	% VARIAT. 1955/1956	NATIONA- LITÉS EN %
Belgique, Luxembourg	833.000	898.000	+ 7,8	20,9
Grande-Bretagne, Irlande	694.000	680.000	- 2,1	15,8
États-Unis, Canada	528.000	677.000	+ 28,2	15,7
Allemagne, Autriche	548.000	511.000	- 6,7	11,9
Pays-Bas	325.000	380.000	+ 16,9	8,8
Suisse	410.000	374.000	- 8,8	8,7
Italie	233.000	285.000	+ 22,3	6,6
Espagne	143.000	215.000	+ 50,3	5
Scandinavie	150.000	125.000	- 16,7	2,9
Amérique du Sud	59.000	60.000	+ 1,7	1,4
Divers	50.400	52.000	+ 3,2	1,2
Portugal	36.000	48.000	+ 33,3	1,1
Totaux	4.001.000	4.305.000	+ 7,4	100

Ces résultats ont été publiés dans les fiches d'informations touristiques de la Direction générale du Tourisme.

Tourisme automobile international

Depuis le 1^{er} avril, les touristes étrangers qui viennent séjournier en France ont le choix entre deux formules de laissez-passer pour courrir l'importation temporaire de leurs véhicules automobiles :

— soit un laissez-passer valable pendant trente jours et pour un seul voyage, vendu 250 francs;

— soit un laissez-passer valable deux mois et pour plusieurs voyages, vendu 350 francs.

Industrie lainière

L'industrie lainière française a absorbé, en 1956, près du dixième de la quantité totale de laine consommée dans le monde. Au cours de cette année, l'industrie française a opéré un redressement spectaculaire, surtout au stade du peignage et à celui de la filature de laine peignée, où la production a atteint des chiffres très supérieurs à ceux d'avant-guerre et qui constituent des records d'après-guerre. La durée hebdomadaire moyenne de travail a augmenté de plus de deux heures de décembre 1955 à décembre 1956 et certains employeurs se plaignent actuellement de manquer de main-d'œuvre.

La « Voiture Pendulaire »

Les ateliers de la Société Nationale des Chemins de Fer Français viennent de mettre au point une voiture expérimentale dite « voiture pendulaire » dont la partie supérieure oscille autour d'un axe longitudinal situé en dessous de son centre de gravité, et peut s'incliner de 18°. Cette innovation évitera à la S. N. C. F. de modifier les courbes actuelles des voies pour les trains à grande vitesse. Cette voiture pourra transporter 32 voyageurs et circulera à 180 km/h. entre Paris et Lyon ou Paris et Bordeaux sans avoir à ralentir dans les courbes.

C'est en liaison avec les autres réseaux européens de l'Union Internationale des Chemins de Fer que la S. N. C. F. a entrepris l'étude de cette nouvelle voiture.

Production sidérurgique française

Pendant le mois de mars, la production sidérurgique française a atteint 1.209.000 tonnes et celle de fonte brute 1.005.000 tonnes. Ces résultats sont apparaître, par rapport à l'an dernier, un accroissement de production. En effet, si on compare le premier trimestre 1957 au premier trimestre 1956, on enregistre une augmentation de la production d'acier brut de l'ordre de 6,8 %.

Activité de la S. N. C. F.

Le directeur général de la Société Nationale des Chemins de Fer français a déclaré récemment que l'effectif des cheminots est tombé de 470.000 en 1949 à 365.000 en 1956, ce qui représente une réduction de plus de 100.000 en 7 ans, alors que 1956 a été une année de trafic record. La productivité du personnel exprimée en unités-kilomètres par heure de travail s'est accrue de 47 % entre 1949 et 1956.

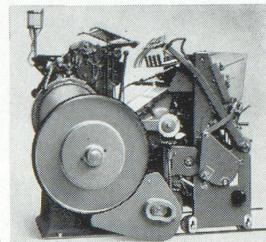
Renseignements postaux

Il existe à Paris un centre de renseignements postaux créé en septembre 1946, qui fonctionne tous les jours de 8 heures à 20 heures sauf du samedi midi au dimanche soir. Il suffit de former le numéro de téléphone : ÉTOile 64-00 pour obtenir des renseignements concernant par exemple les affranchissements et horaires de correspondance par avion, les tarifs postaux, certains points de la réglementation postale, l'envoi de mandats, le service des chèques postaux, les heures de levées, etc.

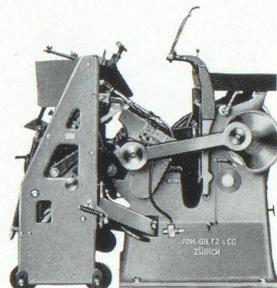
Pétrole saharien

Les premiers travaux en vue de l'acheminement du pétrole saharien viennent de commencer. Il s'agit pour l'instant de l'élargissement de la voie ferrée Touggourt-Biskra (200 km) qui sera transformée en voie normale de 1,44 m (au lieu de 1 m) et qui se raccordera à la voie Biskra-Philippeville (320 km). Ces travaux seront terminés le 31 mars 1958. La modernisation du réseau routier est en voie d'achèvement sur le même parcours.

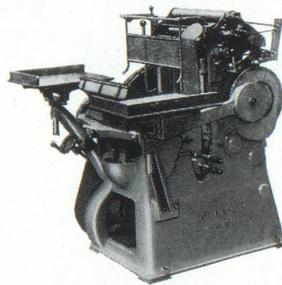
MACHINES SUISSES des
GRANDES PERFORMANCES



Presse à platine automatique,
format 34 x 48 cm.,
vitesse 3.000 à l'heure.



Presse automatique
à emboutir et à découper,
pour assiettes en carton.



Presse automatique
pour gaufrage au papier
à estamper en bobines.



Planeuse de précision,
format 45 x 60 cm.

JOH. GIETZ & Cie
ZURICH 11/50 - Suisse

Téléph. (051) 46 84 40

Toutes les pesées

De 1/1.000.000 de g à 200 Tonnes

BALANCE AUTOMATIQUE DE PRÉCISION "KELLER"

BASCULE AUTOMATIQUE SCO

PONT BASCULE EN BÉTON SYSTÈME WIRTH

SCO à l'avant-garde du progrès, fabrique en France sous licence suisse ou allemande et importe de ces pays des appareils de pesage de renommée mondiale ou des pièces de précision nécessaires à ses constructions.

SCO

BASCULES AUTOMATIQUES SCO
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 45 MILLIONS DE FRS
17, RUE DE L'ARSENAL PARIS 4^e - TEL. ARC. 40-68
USINE : 48, B^e DE LA BASTILLE - PARIS 12^e

S U I S S E

Pourparlers économiques hispano-suisses

Les pourparlers qui ont eu lieu à Madrid dans le cadre de la commission mixte hispano-suisse ont pris fin le 17 avril. Ils avaient principalement pour but de veiller à ce que les échanges de marchandises et les paiements, qui s'étaient développés d'une manière favorable au cours des dernières années entre les deux pays, puissent s'effectuer dans la même mesure pendant l'année courante. Une entente est intervenue au sujet des mesures à prendre en vue d'atteindre ce but.

Importation d'asperges

La *Feuille Officielle Suisse du Commerce* du 23 avril 1957 publie une ordonnance du Département fédéral de l'économie publique concernant le prix des asperges du Valais pris en charge par les importateurs.

Étude de la situation économique

Le comité de coordination institué par le gouvernement suisse pour étudier les conséquences de la haute conjoncture actuelle se réunira pour la première fois le 9 mai. Cet organisme aura un caractère consultatif seulement et s'occupera de toutes les questions concernant l'évolution de la conjoncture et la manière d'influencer cette dernière. Il est composé de sept délégués et de cinq suppléants pour les organisations patronales; les salariés auront le même nombre de représentants. Y siégeront, en outre, les chefs de divers organismes officiels: Office de contrôle des prix, Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, etc. Le comité de coordination devra s'occuper, d'emblée, de nombreux problèmes concernant les prix, les salaires et la durée du travail.

Évolution démographique de la Suisse

En un siècle, la population suisse a doublé, passant de 2,4 millions à plus de 5 millions au milieu de l'année 1956. En 20 ans seulement, de 1930 à 1950, elle a augmenté d'un million. Tous les cantons enregistrent une augmentation de population; mais il n'en est pas de même des communes puisque les 2/5 d'entre elles ont vu diminuer le nombre de leurs habitants. Dans une commune du Tessin, cette diminution atteint même 75 %. On assiste donc en Suisse, comme dans d'autres pays industriels, à une désertion des campagnes de plus en plus marquée. Alors qu'il y a 100 ans, 6 % seulement de la population habitaient 8 villes, aujourd'hui ce sont plus de 40 % de la population qui sont établis dans les 42 villes de Suisse comptant plus de 10.000 habitants. La pénurie de main-d'œuvre qui se fait cruellement sentir dans l'industrie, existe donc aussi à la campagne et, chaque année, plusieurs dizaines de milliers de travailleurs étrangers doivent venir prêter main forte à la paysannerie suisse.

Emigration de Suisse à destination des pays d'Outre-Mer

La haute conjoncture qui règne actuellement en Suisse a encore diminué l'attrait qu'exerce l'étranger, notamment les pays d'outre-mer. En 1956, ce ne sont que 2.000 personnes de nationalité suisse et 300 étrangers qui ont quitté la Suisse pour aller s'établir de façon définitive dans un autre continent.

Protection des forêts

Une instruction de l'Inspection fédérale des forêts, chasse et pêche, a paru à la *Feuille Officielle Suisse du Commerce* du 23 avril. Elle précise que l'importation des semences, boutures et plants des essences forestières figurant dans cette instruction est assujettie au régime du permis.

Les plus puissants alternateurs monophasés du monde

On construit actuellement en Suisse une centrale hydro-électrique qui alimentera en partie le réseau des chemins de fer fédéraux suisses. Les alternateurs qui équiperont cette centrale seront les plus puissants du monde. Construits en Suisse, ils pèseront chacun plus de 400 tonnes et le rotor aura un diamètre extérieur d'environ trois mètres.

Industrie de précision

La Société genevoise d'instruments de physique connue pour ses machines à pointer, s'est acquise une renommée dans le domaine de la métrologie; ses laboratoires ont en effet été chargés de retracer à nouveau la plupart des prototypes de mètres étalons dont de nombreux pays sont dépositaires. La précision à atteindre est de l'ordre de quelques dix millièmes de millimètre.

Transports ferroviaires

Deux entreprises suisses viennent de construire un wagon spécial de dimensions inusitées, destiné à assurer des transports particulièrement lourds. En fait, il s'agit du plus grand wagon qui ait jamais circulé sur les réseaux européens. Son poids est de 100 tonnes environ et il est capable de transporter une charge trois fois plus élevée. Il a été spécialement créé par l'industrie privée en collaboration avec les Chemins de fer suisses pour assurer le transport d'équipements industriels particulièrement volumineux dont le transport par route est onéreux ou impossible. Pour son premier voyage ce wagon spécial a transporté en Allemagne le stator d'un turbo-générateur de fabrication suisse qui est le plus grand et le plus puissant qui ait été construit jusqu'ici en Europe. Le wagon spécial appartient aux Chemins de fer suisses mais il pourra être loué aux réseaux étrangers.

Le développement probable du téléphone

A la fin de 1955, on comptait en Suisse 862 réseaux et 794.899 raccordements d'abonnés avec 1.214.640 postes. On compte une moyenne de 1,53 poste ou appareil téléphonique par abonné ou raccordement principal. Pour l'ensemble de la Suisse, on présume qu'il y aura en 1980 un million et demi de raccordements principaux. Quant à la densité, elle passera de 16 à 28 par cent habitants. Une constatation intéressante: on peut admettre que les besoins de l'industrie et du commerce en raccordements téléphoniques sont près d'être couverts. En effet, alors qu'en 1942 les raccordements de l'industrie et du commerce constituaient le 48,2 % du total et les raccordements d'appartements le 30,3 %, la situation est aujourd'hui renversée. L'industrie et le commerce ne totalisent plus que 36,4 % des raccordements. Les appartements représentent le 45,7 %.